



CP – BBW

Comité Provincial Bruxelles – Brabant Wallon



Dames – saison 2022-2023 et suivantes : explications

Règle générale - Réforme de l'Interclubs Dames Provincial

Le texte suivant est actuellement d'application au minimum jusqu'à l'Assemblée Statutaire de juin 2030.

Toute joueuse affiliée pour la 1^{ère} fois ou réaffiliée après un arrêt à partir du 1/7/2022 devra obligatoirement être alignée en dames pour jouer en messieurs la même semaine.

En contrepartie afin de dynamiser le recrutement des dames, le CP s'engage à :

- Maintenir la prime de 100,00€ par équipe dames provinciale qui termine la saison
- De rembourser 25,00€/affiliée qui aura joué 50% des rencontres en interclubs dames toutes divisions confondues.
- De s'aligner au règlement national permettant au club de mettre 8 dames sur sa LFM si le club ne possède pas d'équipe, 16 pour 1 équipe et ainsi de suite...

Ces mesures sont maintenues et pérennisées pour les 4 saisons à venir (jusqu'en juin 2030 minimum).

À partir de la saison 2026-2027, possibilité de double affiliation :

- Un club qui n'a pas d'équipe dames peut accepter des joueuses d'un autre club qui n'a pas d'équipe dames afin de former une équipe dame.
- Un club qui n'a plus suffisamment de joueuses peut également en accueillir pour constituer une équipe.
- Une joueuse qui n'a pas la possibilité de jouer dans son club faute d'équipe dame inscrite peut évoluer en dame dans un autre club, pour autant que son club d'origine ait moins de 8 dames sur sa liste de forces.
- L'accord des 2 clubs doit être envoyé par écrit au secrétariat provincial pour le 31 août.

Présidence

Jean-Michel Mureau – avenue Grand'Peine 11
B – 1428- Lillois
GSM: 0499 / 180.388
email: jm.mureau@gmail.com

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles
GSM: 0477 / 358.346
email: nath.alexander14@gmail.com